

ATTESTATION

Pi  ce 40

Je soussigné (e) T.A.D.V.E.I. M. Th. Nom de jeune fille.....
Date et lieu de naissance..... 1. Novembre 1916 a. Tampereen Etat
Nationalité..... Finlandaise Profession..... infirmière
Adresse 162 rue de Finland Lyon 6^e arr.
Lien de parenté avec l'une ou l'autre des parties Aucun

Certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants pour en avoir été le témoin :

Et au/une fausse attestation m'expenses en à des sensations négales

Exit à *Jules*

Le 28 Janvier 1910

Signature

Article 202 du Code de Procédure Civile

L'attestation contient la relation des faits auxquels son auteur a assisté ou qu'il a personnellement constatés. Elle mentionne les nom, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession de son auteur ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles. L'attestation est écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature.

ATTESTATION

Je soussigné (e) Nom de jeune fille.....

Date et lieu de naissance.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse

Lien de parenté avec l'une ou l'autre des parties

Certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants pour en avoir été le témoin :

..... En 1985. Il a été

..... à auquel temps P. Témoins comme

..... Etat Cettes

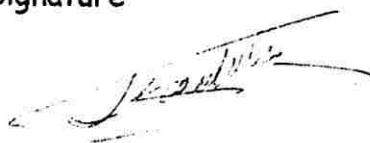
En foi de quoi je délivre la présente attestation à M..... et
je reconnais être informé (e) du fait qu'elle sera versée en Justice dans le
procès pendant entre M..... et
M.....

Et qu'une fausse attestation m'exposerait à des sanctions pénales.

Fait à Lyon

Le 24 Janvier 1985

Signature

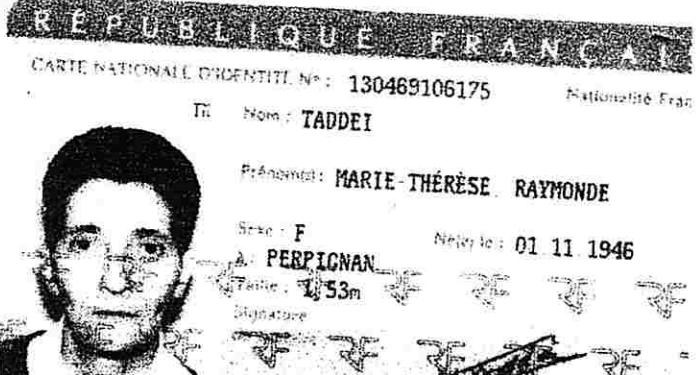


Article 202 du Code de Procédure Civile

L'attestation contient la relation des faits auxquels son auteur a assisté ou qu'il a personnellement constatés. Elle mentionne les nom, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession de son auteur ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles. L'attestation est écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature.

Adresse : 168 RUE DE GERLAND
LYON 7E (69)
Carte valable jusqu'au : 14 04 2023
délivrée le : 15 04 2013
par : PRÉFECTURE DU RHÔNE (69)

Signature de l'autorité :



IDFRATADDEI<<<<<<<<<<<691150
1304691061757MARIE<THERÈSE<4611015F3

« Je soussignée TADDEI M. Th [...]

Certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants pour en avoir été le témoin : car Sophie Gava a été ma sœur de communauté en religion dont je suis membre à ce jour. Dès son admission au postulat le 7 octobre 1987, Sophie Gava a été prise en charge par l'Institut. Elle a répondu aux exigences d'une vie en communauté aussi bien avec ses sœurs du postulat et du noviciat. A la demande de la maîtresse des novices, elle a vécu une vie simple par l'accomplissement des tâches d'activités propres à ce temps de postulat et noviciat, c'est-à-dire tâches humbles, de ménage, de repassage, de cuisine, de l'accueil des familles, des temps de prières. Comme nous toutes, elle participait aux prières quotidiennes : messe, chapelet, préparation des temps de prières. Tout cela sous la conduite des sœurs aînées. Sophie Gava a donné tout son temps sans compter, sans avoir l'intention de partir un jour. En août 1995, elle a été contrainte à quitter l'Institut comme certaines sœurs. »